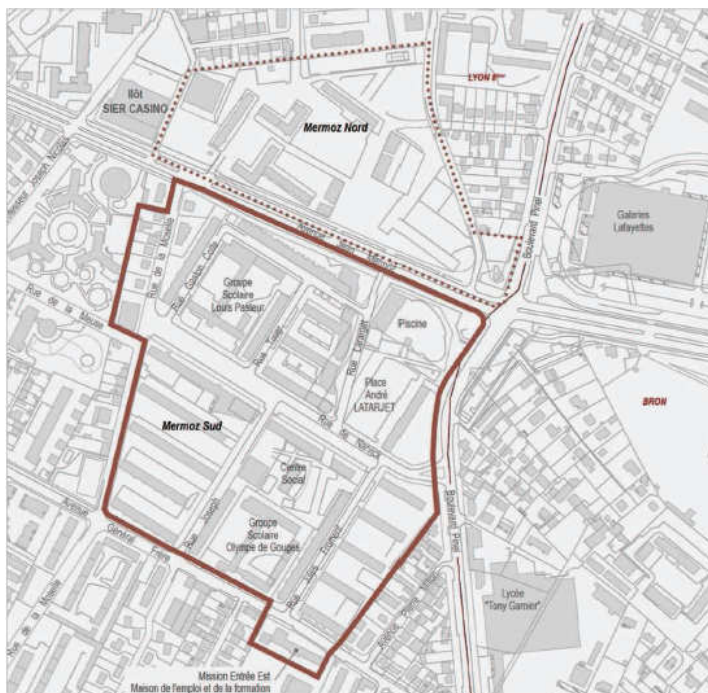


Lyon, le 13 décembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

CREATION DE LA ZAC MERMOZ SUD : POURSUITE DU DESENCLAVEMENT DU QUARTIER MERMOZ

Secteur en plein mutation à l'entrée Est de Lyon, le quartier Mermoz a débuté sa transformation urbaine dès 2011 avec la démolition de l'autopont et la requalification de la partie Nord du quartier. C'est désormais la partie Sud du quartier Mermoz qui va faire l'objet d'une opération de renouvellement urbain. 1^{ère} étape de cette opération : la création de la ZAC Mermoz Sud, qui a été soumise au vote du Conseil de la Métropole et approuvée ce lundi 12 décembre.



Le quartier de Mermoz sud est composé aujourd'hui d'un parc de 972 logements sociaux vieillissant, répartis en 21 immeubles de R+4, appartenant tous au bailleur social Grand Lyon Habitat et qui ne répond plus aux attentes des habitants, tant en terme d'organisation et de fonctionnalité qu'en termes d'isolation phonique et thermique.

Pour permettre à ce quartier politique de la Ville de se moderniser, de créer une réelle mixité sociale et d'offrir à ses habitants une meilleure qualité de vie tout en étant mieux connecté au reste de l'arrondissement, la Métropole de Lyon a souhaité engagé sur Mermoz

Sud un projet de requalification, qui se déploiera dans le cadre d'une zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Par délibération du 2 mai 2016, la Métropole de Lyon a ainsi approuvé les objectifs du projet urbain de Mermoz sud et les modalités de concertation préalable à la création de cette ZAC sur 14 ha environ.

> Les ambitions du projet urbain sur Mermoz Sud

Les objectifs de la future ZAC sont les suivants :

- **ouvrir et désenclaver le quartier** en s'appuyant sur les équipements et les commerces de proximité existants,

- **assurer la continuité des maillages urbains entre Mermoz nord et Mermoz sud**, autour de l'avenue Mermoz, support du futur axe de transport en site propre T6 (Debourg/hôpitaux Est) qui sera opérationnel dès la fin 2019,
- **structurer la façade sud de l'avenue Mermoz, pour modifier durablement l'image du quartier**,
- **densifier et diversifier l'offre résidentielle**, dans un secteur stratégique de l'agglomération,
- **adapter le parc existant aux besoins des habitants**, améliorer ses performances énergétiques et son environnement, par le biais de réhabilitations et résidentialisations,
- **affirmer la connexion avec le secteur du CROUS** en mutation,
- **requalifier les espaces publics**, support de lien social.

La concertation a été ouverte le 5 juillet 2016 et a été clôturée le 21 octobre 2016, sans modification des principes de composition urbaine proposés.

> Le programme de construction prévu dans la ZAC

Le programme de construction prévisionnel comprend environ 76 000 m² de surface de plancher et se décompose de la façon suivante :

- **72 000 m² dédiés à l'habitat**, représentant environ 900 logements répartis en îlots d'habitat collectifs intégrés au bâti existant et dont la programmation permettra de diversifier et mixer l'offre et les parcours résidentiels (accession libre et abordable, locatif social, locatif libre) ;
- **4 000 m² de locaux d'activités, commerces et de services en rez-de-chaussée actifs**.

Il s'appuiera sur une trame d'espaces publics d'environ 41 000 m² à créer ou à restructurer et sur des équipements publics, dont la programmation reste à stabiliser, au plus tard au stade réalisation de la ZAC.